Ecrit par Echo du Mardi le 5 avril 2023

Débroussaillement : 72 000 constructions exposées au risque d'incendie de forêt en Vaucluse

La préfecture de Vaucluse vient de lancer une opération de sensibilisation aux Obligations légales de débroussaillement (OLD).

« Les violents incendies qui ont frappé les Landes et la Gironde, ainsi que les départements limitrophes du Vaucluse, l'été dernier, ont montré une nouvelle fois toute l'importance du débroussaillement pour protéger les habitations exposées et leurs occupants, ont expliqué Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras, et Christine Lanthelme, maire d'Uchaux, lors de la présentation de ces OLD. En effet, les retours d'expérience observés sur des feux ayant traversé des zones habitées importantes ont mis en évidence l'efficacité d'un débroussaillement bien réalisé pour la protection des constructions. Leur

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 5 avril 2023

absence ou leur insuffisance ont entravé le travail des services de secours et favorisé la propagation des incendies dans les zones bâties. »
Cette action de sensibilisation en Vaucluse, fait suite à la campagne nationale débutée le 13 mars dernier avec une série de Spots radio et la création d'une page dédiée sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le Vaucluse plutôt épargné en 2022
Le Vaucluse est très largement concerné par ce sujet des OLD puisque 72 000 constructions sont exposées au risque d'incendie de forêt dans le département.
« Même s'il a été relativement épargné lors de l'été 2022, le Vaucluse a subi, ces dernières années, des feux importants qui ont menacé des zones bâties, voire détruit des habitations, insistent les services de la préfecture. Cette campagne permet de rappeler les actions de responsabilisation déjà menées depuis plusieurs années dans le département auprès des acteurs soumis aux OLD, ainsi que les outils déjà disponibles pour les élus et les habitants, élaborés en collaboration entre les collectivités et les services de l'État. »
A cet effet, une plaquette 'Débroussailler autour de sa maison : une obligation' est téléchargeable sur le site de la préfecture.
Des formation des services ou des structures pouvant apporter directement des informations aux administrés (polices municipales, comités communaux feu de forêt, etc.), des apports d'informations mené directement auprès des propriétaires vis-à-vis des OLD dans les zones bâties en forêt, réalisées par le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) à la demande des communes concernées (diagnostics construction par construction, diffusion de conseils, etc.) ainsi que l'établissement d'un réseau de placettes de démonstration, permettant de visualiser les travaux à réaliser dans les différents milieux forestiers du département complètent le dispositif.
« Au-delà de cette campagne d'information, la réalisation effective des obligations légales de débroussaillement demeure un objectif prioritaire pour la protection des habitations et installations situées dans les massifs forestiers. Aussi, cette campagne sera suivie par des opérations régulières de contrôle, conduites à la diligence des maires et réalisées par l'ensemble des services compétents en la matière.

L.G.

A lire aussi : Tout savoir sur les Obligations légales de débroussaillement